

## COMPTE RENDU DU 26 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 15 mars 2019, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Patrick DESLANDES, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Adrien SAIZ, Claude ALBERT, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Patrick DESLANDES

ABSENTS EXCUSÉS : Joseph BONNEAU, Chrystèle LEBRUN, Fabien LEROY, Priscilla CHEVRIER.

Joseph BONNEAU ayant donné pouvoir à Joël BONNAUD.  
Chrystèle LEBRUN ayant donné pouvoir à Marie-Jeanne BENOIT.  
Fabien LEROY ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.  
Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre TRICOIRE.

---

### A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### 1. **Droit de préemption**

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 12 février 2019 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 28 rue de la République, Section AE n° 365,
- Terrain situé Le Pironnet, Section ZA n° 505,
- Terrain situé ZI Le Pironnet, Section ZA n° 255,

#### 2. **Finances**

Décision prise depuis le 12 février 2019 :

- De retenir les entreprises suivantes (**Décision 6/2019**) :  
Lot n° 1 – Gros œuvre – SARL TURCAUD – offre de 18 110.88 € H.T.  
Lot n° 5 – Peinture et sols plastiques – ADC Peinture – offre de 3 990.00 € H.T. pour la rénovation et mise en conformité des bâtiments communaux.

## **B – FINANCES**

### **1. Comptes administratifs 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël BONNAUD, Conseiller municipal, délibérant sur les comptes administratifs 2018 dressés par Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

PRÉSENTS	17
SUFFRAGES EXPRIMÉS	20
POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		667 964.05	204 471.49		204 471.49	667 964.05
Part affectée investissement				372 320.14		372 320.14
Opérations de l'exercice	2 024 855.70	2 595 575.26	2 409 903.02	2 064 176.33	4 434 758.72	4 659 751.59
<b>TOTAUX</b>	<b>2 024 855.70</b>	<b>3 263 539.31</b>	<b>2 614 374.51</b>	<b>2 436 496.47</b>	<b>4 639 230.21</b>	<b>5 700 035.78</b>
Résultats de clôture		1 238 683.61	177 878.04		177 878.04	1 238 683.61
Restes à réaliser			163 264.12	243 109.76	163 264.12	243 109.76
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>1 238 683.61</b>	<b>341 142.16</b>	<b>243 109.76</b>	<b>341 142.16</b>	<b>1 481 793.37</b>
RESULTATS DEFINITIFS						1 140 651.21

#### **COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		136 176.90	62 866.03		62 866.03	136 176.90
Opérations de l'exercice	177 894.57	291 015.04	83 001.04	146 178.79	260 895.61	437 193.83
<b>TOTAUX</b>	<b>177 894.57</b>	<b>427 191.94</b>	<b>145 867.07</b>	<b>146 178.79</b>	<b>323 761.64</b>	<b>573 370.73</b>
Résultats de clôture		249 297.37		311.72		249 609.09
Restes à réaliser			48 398.95		48 398.95	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>249 297.37</b>	<b>48 398.95</b>	<b>311.72</b>	<b>48 398.95</b>	<b>249 609.09</b>
RESULTATS DEFINITIFS						201 210.14

#### **COMPTE ANNEXE Lotissement Fief du Rocher**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				4 654.76		4 654.76
Opérations de l'exercice	455 071.39	455 071.39	470 432.63	465 777.87	925 504.02	920 849.26
<b>TOTAUX</b>	<b>455 071.39</b>	<b>455 071.39</b>	<b>470 432.63</b>	<b>470 432.63</b>	<b>925 504.02</b>	<b>925 504.02</b>
Résultats de clôture	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	0	0	0	0

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement

du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2. Comptes de gestion 2018**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à renouveler, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à payer et des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDÉRANT** que toutes les opérations sont justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2018,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DÉCLARE** que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **3. Affectation des résultats**

- **Budget Commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de : 570 719.56 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	570 719,56
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	667 964,05
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>1 238 683,61</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-177 878,04
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	79 845,64
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>98 032,40</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>1 238 683,61</b>
<b>1) Affectation en réserves R1008 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>98 032,40</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>1 140 651,21</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

#### - Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 113 120.47 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	113 120,47
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0,00
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	136 176,80
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>249 297,37</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	311,72
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	-48 398,85
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>48 087,23</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>249 297,37</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0,00
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	48 087,23
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	201 210,14
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

#### 4. Vote des taux d'imposition – année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.

**FIXE** pour l'année 2019, les taux d'imposition suivants :

Nature	Bases notifiées	Taux 2019	Produit 2019	Produit 2018	Variation
TH	2 380 000	18,06 %	<b>429 828</b>	421 340	+ 2.00 %
TFB	3 297 000	20,24 %	<b>667 313</b>	647 478	+ 3.06 %
TFNB	45 700	45.24 %	<b>20 675</b>	20 765	- 0.43 %
	<b>5 722 700</b>		<b>1 117 816</b>	1 089 583	

#### 5. Budgets primitifs 2019 :

- **Commune**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
  - . dépenses : 3 441 499.58 €
  - . recettes : 3 441 499.58 €

- Investissement :
  - . dépenses : 2 390 735.92 €
  - . recettes : 2 390 735.392 €

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances du 12 mars 2019,  
Entendu l'exposé de Monsieur MAUPETIT, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

**Article unique** : d'approuver le budget primitif 2019 – Budget Général.

• ***Assainissement***

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif assainissement. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
  - . dépenses : 431 903.18 €
  - . recettes : 431 903.18 €
- Investissement :
  - . dépenses : 292 051.01 €
  - . recettes : 292 051.01 €

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances du 12 mars 2019,  
Entendu l'exposé de Monsieur MAUPETIT, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

**Article unique** : d'approuver le budget primitif Assainissement 2019.

• ***Lotissement le Fief du Rocher***

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif Lotissement du Fief du Rocher. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
  - . dépenses : 81 348.54 €
  - . recettes : 81 348.54 €
- Investissement :
  - . dépenses : 66 391.94 €
  - . recettes : 66 391.94 €

## **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances du 12 mars 2019,  
Entendu l'exposé de Monsieur MAUPETIT, Maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité**

**Article unique** : d'approuver le budget primitif Lotissement du Fief du Rocher 2019.

## **6. Subvention RASED**

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Chantonay pour l'année 2018-2019 la somme de cinq cent trente-cinq euros et cinquante centimes (535.50 €).

## **7. Ecole publique de Saint Sulpice en Pareds : participation communale**

Le Conseil à 20 voix pour et 2 contre, **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école publique de Saint Sulpice en Pareds pour l'enfant domicilié dans la commune soit 610.00 € pour l'année 2017-2018.

## **8. Vente de terrain rue Henriette Bouillaud**

Le Conseil à l'unanimité :

**ACCEPTÉ** de vendre la parcelle section AH n° 6 d'une superficie de 289 m<sup>2</sup> située 6 rue Henriette Bouillaud au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, soit 578 € (cinq cent soixante-dix-huit euros) étant précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous actes y afférents

## **9. Métiv'Son : demande de Subvention**

Le conseil à 20 voix pour et 2 abstentions, **DÉCIDE** d'attribuer à l'association Métiv'Son d'Antigny une subvention de 200 € pour l'organisation du festival Métiv'Son du 8 juin 2019 à Antigny.

## **10. Créances éteintes**

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de mettre en créances éteintes les sommes de 328.80 € (Budget commune – cantine) et de 247.10 € (assainissement) suite à un jugement.

## **C – TRAVAUX-BATIMENTS**

### **1. Aménagement rue de la Gare**

Le Conseil à l'unanimité :

**DECIDE** de procéder à un essai de mise en sens unique de la rue de la Gare pour une période d'1 mois.

**D'ACTER** lors du prochain conseil, soit le 7 mai, la décision finale d'aménagement de cette rue.

## **D – DIVERS**

- ***Rythmes scolaire – présentation résultat enquête***

Le conseil à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès de Madame la Directrice Académique une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours
- **DECIDE** de proposer à Madame la Directrice Académique de l'Education Nationale la nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

Jours	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
Lundi	De 8 H 45 à 12 H	De 14 H à 16 H 45
Mardi	De 8 H 45 à 12 H	De 14 H à 16 H 45
Jeudi	De 8 H 45 à 12 H	De 14 H à 16 H 45
Vendredi	De 8 H 45 à 12 H	De 14 H à 16 H 45

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- ***Modification du PLU***

Le conseil à l'unanimité,

- **Autorise** le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°3 du PLU de la Châtaigneraie approuvé le 27/02/2007
- **Sollicite** la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, compétente en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », pour engager la procédure de modification de droit commun n°3 du PLU de la Châtaigneraie au motif suivant :
  - Transférer la parcelle AI 494p correspondant à l'assiette foncière du projet de construction de logements décrit ci-dessous, en zonage UB





- **Autorise** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT  
Maire

